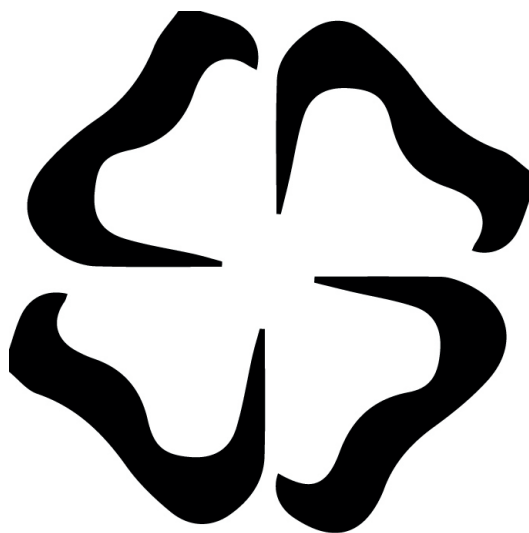


La classe 12 pour les ASSC

Mardi, 09. juillet 2019

De: Catherine Friedli



AFDASSC

Le SSP Fribourg et l'AFDASSC lancent une campagne pour l'obtention de la classe 12 pour les ASSC.

Actuellement les ASSC sont en classe 11-12. Il s'agit d'une profession fortement féminisée, qui se voit attribuer de plus en plus de responsabilités et doit être revalorisée.

La campagne porte sur deux revendications:

La revalorisation de la fonction en classe 12-13. Le 14 juin, une demande de réévaluation en classe 12-13 a été déposée auprès de EVALFRI.

L'attribution de la classe 12 dans le système actuel, qui n'est pour l'heure jamais appliquée. Ce alors qu'elle est théoriquement accessible pour les ASSC qui peuvent se justifier d'une expérience professionnelle suffisante et de responsabilités supplémentaires. Il est nécessaire que les ASSC puissent accéder à cette classe 12, relativement classe 13 si nous obtenons la revalorisation

Downloads

09.07.2019 [Classe 12 ASSC SPO](#) PDF (231 kB)

Downloads

09.07.2019 [Demande réévaluation ASSC Evalfri](#) PDF (429 kB)